

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :

34

Date de la convocation: 16/02/2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 21

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL

Représentés:

Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO

Absents:

Objet: Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- Actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables : conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Pour 2015, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 59 000 € TTC (hors enveloppe communication de 7000 € prise en compte à 100% par l'Ademe) pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne (FEDER) :	19 945 €
- ADEME :	21 500 €
- Conseil Général de l'Hérault :	5 000 €
- Autofinancement :	12 555 €

Ce plan de financement est pluriannuel (2015 - 2016 - 2017) pour le FEDER et l'ADEME.

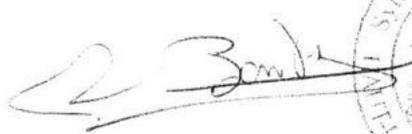
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci-dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci-dessus, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous-Préfecture de Béziers - Hérault
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AP : 24.02.2015
034 253403554 20150223 2015 23 02 05 DE